

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021 A 20H00

Date de convocation : 16 février 2021

Date d'affichage : 16 février 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT ; Florence GELOIN, Adjoint, Nathalie BRILLARD, Guillaume LALOE, Loïc CARRE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Conseillers.

Etaient absents excusés : David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT, Delphine MARTIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

ORDRE DU JOUR :

Administration générale

1/RN12

2/Relais intercommunal parents assistants maternels enfants

3/Rapport d'activités 2019 – Syndicat départemental d'électrification

4/Régie Argent de Poche

5/Logement n°7 le bourg : Préavis du locataire

Finances

6/Orientations budgétaires

7/Dotation de soutien à l'investissement local : Projet de gestion technique de bâtiments à distance

8/Plan de relance numérique

Urbanisme

9/Voie douce

Marchés Publics

10/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil (assurances dommages ouvrages)

11/Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une habitation Lotissement Le Couesnon (avancement du projet et proposition pour les lots restants)

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : David GILBERT a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Denis TALIGOT
- Ajout de points à l'ordre de jour : Distributeur de pains sur la commune

- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ RN12

La commission RN12 s'est réunie le 23 février à 17h45.

Etaients conviés : Membres de la commission RN12, M. Jean-Pierre DESHAYES, ancien Maire et certains administrés impactés par le projet de la RN12.

Les administrés étaient présents pour faire valoir leurs intérêts et aussi contester le projet d'ensemble.

Une rencontre avec le Député Thierry BENOIT est prévue le jeudi 25 février à 18h00, salle Lancelot. Le point majeur abordé sera le contournement de Fleurigné qui ne paraît pas justifier.

2/ RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

Rapporteure : Florence GELOIN, 2^{ème} adjointe

Rappel de la délibération déjà prise

OBJET DE LA DELIBERATION N° 05/2020: RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME)

Par délibération n°144/2019, Monsieur le Maire était chargé d'estimer le coût des travaux à réaliser au premier étage de la mairie dans le cadre du RIPAME.

L'estimation a été réalisée, il faudrait prévoir une enveloppe financière d'environ 110 000 € TTC (Travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE à Monsieur Le Maire d'inscrire cet investissement au Budget 2020 sous réserve d'obtenir les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Projet RIPAME.**

Suite au comité de pilotage du 28 janvier 2021, la répartition de la subvention CAF pour les communes membres du RIPAME a été actée de la façon suivante :

Fleurigné	5 234.17 € HT	2 618.59 € HT
La Chapelle Janson	1 39.63 € HT	519.81 € HT
La Selle-en-Luitré	92 044.70 € HT	46 788.48 € HT
Laignelet	386 261.96 € HT	148 193.53 € HT
Landéan	591.17 € HT	295.17 € HT
Le Loroux	165.00 € HT	82.50 € HT
Parigné	3 003.03 € HT	1 501.51 € HT
		Arrondi 200 000 € HT

La Selle-en-Luitré avait sollicité 80 % de 92 044.70 € HT. La commune pourra finalement prétendre à 50 % (46 788.48 € HT) de cette somme si elle engage les fonds dans sa totalité.

Monsieur Le Maire invite les élus à se repositionner sur le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ANNULE ET REMPLACE la délibération n°05/2020 du 07/01/2020 par la délibération en date du 23/02/2021,

-VALIDE la proposition finale de subvention CAF à hauteur de 50 % de 92 044.70 € HT (Plafond subventionnable)

-SOLLICITE Mme Florence GELOIN pour redéfinir le projet dans son ensemble afin de lancer les travaux cette année,

-DEMANDE à Mme Isabelle JEHAN d'étudier à nouveau les devis transmis dans le cadre de la demande de subventions pour être au plus proche du besoin défini,

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

COMPTE RENDU DE REUNION DU SAMEDI 20/02/21 // RIPAME

1 - Aménagement du 1^{er} étage pour installation du RIPAME :

Mme Florence GELOIN et Mme Isabelle JEHAN ont rencontré Mme ASCOET, animatrice RIPAME, samedi 20 février dernier en présence de Mme Katell TALIGOT, assistante maternelle.

L'échange s'est porté sur le projet d'aménagement au premier étage pour l'installation du RIPAME. Des scénarios d'occupation des espaces sont envisagés. Lorsque l'investissement sera engagé, la PMI validera les choix de façon à respecter la réglementation

2 – Définition du calendrier des ateliers d'éveil :

Les activités d'atelier d'éveil dans le cadre du RIPAME vont démarrer :

- ✓ Vendredi 12 mars, puis vendredi 9 avril de 9 h 30 à 11 h 15, salle Morgane.

Carole ASCOET amènera du matériel pour ces premiers temps (tapis d'éveil, jeux...) en attendant que l'investissement communal soit réalisé.

3/ RAPPORT D'ACTIVITES 2019 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION

Le SDE 35 dispose de la compétence électricité (organisation du service public de distribution de l'électricité, maîtrise d'ouvrage sur les travaux électriques basse et moyenne tension) et assure, à ce titre, le contrôle de la concession.

Les missions :

- Réduire les consommations énergétiques :

- 180 collectivités ont transféré au SDE 35 la compétence éclairage, soit la gestion de 60 000 points lumineux

- 1 500 kms de linéaire de réseau d'éclairage public exploité

- Améliorer l'efficacité énergétique :

- 675 opérations de travaux réalisés sur le réseau électrique (effacement, renforcement, extension ou sécurisation)

- 103 bornes Béa disponibles dans le 35

- 23 995 charges réalisées en 2019

- 6 projets de station bioGNV
 - Développer les énergies renouvelables
 - Développer les relations aux usagers
 - 95 000 € pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)
 - Mutualiser les moyens et les expériences
- 314 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité)
- Assurer le contrôle de la concession

Celui-ci est à disposition en Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du SDE 35
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4/ REGIE ARGENT DE POCHE

La commune détient une Régie d'avance Argent de Poche.

A chaque fin de session, les jeunes sont rémunérés en espèces remis par le régisseur de la commune.

Cet argent est versé au préalable par la trésorerie sous conditions.

A compter de 2021, la trésorerie n'est plus autorisée à décaisser du numéraire pour la régie Argent de Poche.

Le Maire sollicite donc le conseil municipal pour ouvrir un compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'ouverture du compte Dépôts de Fonds au Trésor (DFT)
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/LOGEMENT N°7 / PREAVIS DU LOCATAIRE

Les locataires actuels ont déposé leur préavis (un mois) en date du 16 février 2021.

Une publication va être lancée sur le bon coin, sur le site, sur l'application Intramuros et Facebook.

FINANCES

6/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les élus poursuivent leur réflexion sur les investissements à inscrire sur le budget 2021.

Un devis a été validé lors de cette séance :

ACHATS SERVICE TECHNIQUE

Plusieurs devis concernant le matériel ci-dessous ont été sollicités et affinés suivant le besoin défini.

-Nettoyeur thermique 230/15 L, flexible 20 ml, enrouleur acier, rotative, protection thermique nettoyeur :

- ENAUDIS, ZA cimette 35 133 La Chapelle Janson : 3 540.72 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise ENAUDIS, ZA les cimettes 35133 La Chapelle Janson pour la somme de **3 540.72 €TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

7/ DOTATION DE SOUTIEN A L' INVESTISSEMENT LOCAL : PROJET DE GESTION DE BÂTIMENTS A DISTANCE

Avis Technique Pays de Fougères

La commune de LA SELLE EN LUITRE adhère depuis 2008 au service de Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères.

La commune de LA SELLE EN LUITRE a sollicité le service de Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères pour un accompagnement technique sur le projet d'optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que le pilotage et la régulation des systèmes de ventilation.

Cette note est un avis technique du service CEP du Pays de Fougères du 18 février 2020 pour une **Action gain rapide**. Ce projet est au stade de l'élaboration des devis entreprises. Le Pôle énergie du Pays de Fougères a été associé dès le démarrage du projet.

CONTEXTE

Le bâtiment multifonction est le site soumis au décret sur la commune de LA SELLE EN LUITRE. « Le dispositif Éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique ». L'obligation de réduction des consommations d'énergie finale est de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et enfin - 60 % en 2050.

L'OPTIMISATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET ECS

La Mairie souhaite une optimisation du fonctionnement du système de chauffage et d'eau chaude (chaudière – régulateurs – réseaux – températures intérieures, convecteurs électrique) ainsi qu'un bon calage de fonctionnement des 3 Centrales de Traitement d'Air (CTA) à double flux. Le processus se déroule en deux temps :

- La mise en place d'un suivi de la performance énergétique par une entreprise compétente (pose de capteur et de système de mesure)
- Puis l'installation d'une Gestion Technique Centralisé (GTC) permettra d'optimiser au maximum son fonctionnement.

Par expérience, cette optimisation permet d'atteindre et de maintenir des chiffres entre 20 et 40 % d'économie d'énergie finale selon les cas. En effet ce type de technologie permet :

- DE SUPERVISER

Pour piloter les installations au plus près des occupations et des usages, connaître les fonctionnements, les consommations des équipements, les interventions à mener et celles qui ont été réalisées.

- DE SUIVRE ET MAITRISER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Pour établir des indicateurs des consommations (par exemple en kWh/m²), adaptés au plus près les fournitures aux besoins, mettre en place des améliorations énergétiques, minimiser les dépenses, mesurer les économies réalisées.

- ET ENFIN DE SURVEILLER ET MAINTENIR LES INSTALLATIONS EN ETAT DE FONCTIONNEMENT,

Pour minimiser les durées d'indisponibilité.

Les actions de pilotages :

- Adapter la courbe de chauffe à la température extérieure
- Piloter les températures des différentes zones en fonction de l'usage réelle (sur chaufferie et convecteur)
- Améliorer le fonctionnement des chauffe-eaux pour l'eau chaude sanitaire uniquement selon les besoins
- Pilotage et régulation de systèmes de ventilation :

L'air insufflé sera préchauffé par la chaudière gaz, afin de réduire au maximum les déperditions il est indispensable de piloter la ventilation de confort en fonction de l'usage réelle.

Ce pilotage pourrait permettre de réduire 1/3 voire 50 % les consommations électriques pour le fonctionnement de la CTA double flux à l'année, quant à la consommation de gaz elle sera de faite moindre.

LIMITATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

Sur le bilan CO2, l'optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude et enfin le pilotage et la régulation de système de ventilation permettra de réduire les consommations et donc par cascade les émissions de CO2.

CONCLUSION :

L'ensemble des actions à gain rapide envisagé pourrait permettre de réduire la facture énergétique de la commune de 20 à 40 % et ce dans la durée.

Dépôt de dossier de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021

Objet : Optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que le pilotage et la régulation du système de ventilation sur le bâtiment multifonctions (Salle des fêtes Lancelot, salle Korrigans, salle viviane, mairie et restaurant la selloise)

La commune de La Selle-en-Luitré souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL (date limite 26/02/2021).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT
Devis N° 1302211445YBT Fourniture Télégestion Chaufferie et TGBT Version avec gestion cascade chaudière "	9 743.00	Subvention DSIL 80%	29 171.20
Devis N° 1302211500YBT Fourniture Télégestion station et ventilation Restaurants	8 809.00	Autofinancement	7 292.80
Devis N° 1302211505YBT Fourniture Télégestion Viviane	719.00		
Devis N° 1302211505YBT	777.00		

Fourniture Télégestion Viviane			
Devis N° 1302211505YBT Fourniture Télégestion Viviane	1 416.00		
En attente de Devis : Carte M-Bus dans les compteurs existant Pose et raccordement câblages Adaptation de la chaudière 2	15 000.00		
TOTAL GENERAL	36 464.00	TOTAL GENERAL	36 464.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ADOPTÉ l'opération décrite ci-dessus et les modalités de financement,

-APPROUVE le plan de financement prévisionnel

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

8/ PLAN DE RELANCE NUMERIQUE

RAPPEL de la délibération déjà prise

« OBJET DE LA DELIBERATION N°86/2020 : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE RPI ECOLE LUITRE-DOMPIERRE LA SELLE-EN-LUITRE / APPEL A PROJETS » LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de participation financière provenant de l'école dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques 2020 ».

En effet, l'école remplit les critères d'éligibilité à ce projet :

- **Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dont les communes répondent elles-mêmes aux critères d'éligibilité (communes de moins de 3500 habitants n'appartenant pas à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants),**
- **Ecole privée sous contrat en conformité avec l'article L442-16 du code de l'éducation.**

L'école met en évidence un manque et une obsolescence de matériel informatique.

L'objectif du projet pédagogique est de permettre aux élèves de s'initier aux pratiques numériques, de manière interactive, collaborative et responsable. Ci-dessous le détail des éléments demandés :

Nature	Détail des éléments demandés	TOTAL	Dont subvention de l'Etat demandée
Equipements numériques de la classe	2 vidéoprojecteurs interactifs 2 ordinateurs portables liés aux vidéoprojecteurs	6360 €	3180€

<i>Equipement des élèves avec solution « classe mobile »</i>	<i>3 ordinateurs portables préparés</i>	<i>1692 €</i>	<i>846 €</i>
TOTAL		8 052€	4026€

L'Etat subventionnera le besoin à hauteur de 50%.

La commune complètera le financement par un montant total de 4026€.

Un dossier doit être déposé par l'école auprès du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse le 15 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE DONNER son accord de principe pour la participation financière de la commune de La Selle-en-Luitré à hauteur de 4026€.

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision. »

.....
 La commune de La Selle-en-luitré n'a pas retenue pour des raisons administratives. IL y eu une erreur de traitement au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse.

Le Directeur du RPI nous a avisés d'un plan de relance.

L'appel à projets pour socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

-L'équipement des écoles d'un socle numérique de bas en termes de matériels et de réseaux informatiques,

-Les services et ressources numériques,

-L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

Le projet doit être déposé avant le 31/03/2021 sur la plateforme « démarches simplifiées ».

L'aide de l'Etat est de 70% sur le montant engagé par la collectivité.

Voici le plan prévisionnel de financement :

Nature	Détail des éléments demandés	TOTAL HT	Dont subvention de 70% l'Etat demandée (HT)
<i>Equipements numériques de la classe</i>	<i>2 vidéoprojecteurs interactifs 2 ordinateurs portables liés aux vidéoprojecteurs</i>	<i>6 748.00 €</i>	<i>4 723.60 €</i>

<i>Équipement des élèves avec solution « classe mobile »</i>	<i>3 ordinateurs portables préparés</i>		
TOTAL HT		6 748.00 €	4 723.60 €

Reste à charge pour la commune : 2 024.40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

-**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°86/2020 du 11/06/2020 par la délibération en date du 23/02/2021,

- **DE DONNER** son accord de principe pour la participation financière de la commune de La Selle-en-Luitré à hauteur de 2 024.40 €.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision. »

URBANISME

9/ VOIE DOUCE

Les travaux sont en cours.

Le syndicat de voirie doit nous transmettre prochainement d'autres devis.

MARCHES PUBLICS

10/ MARCHÉ CIMETIÈRE N°2 AVEC PEAU D'ACCUEIL (ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES)

ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES

PROPOSITION SMACL

Dommmages ouvrages

Pendant les dix ans suivant la réception des travaux

Le contrat dommages ouvrage intervient à compter de la réception des travaux sur toutes les malfaçons importantes :

-Tous les désordres portant atteinte à la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination

Garantie de base, montant H.T. provisoire : 4 914.62 €

Éléments d'équipement, montant H.T. provisoire : 160.26 €

TOTAL H.T. provisoire : 5 074.88€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**SOUSCRIT** les assurances dommages ouvrages auprès de la SMACL pour le marché cimetière n°2 avec préau d'accueil

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

11/ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION LOTISSEMENT LE COUESNON (AVANCEMENT DU PROJET ET PROPOSITION POUR LES LOTS RESTANTS)

-Permis de construire déposé le 27/01/2021 et accordé le 23/02/2021.

-**Prochaine étape** : Lancement du marché de travaux

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

✓ **Distributeur de pains sur la commune**

Lors du conseil municipal du 19 janvier 2021, Monsieur Le Maire avait sollicité l'avis du Conseil Municipal sur l'éventuelle mise en place d'un distributeur libre-service de pains sur la commune. Le Conseil Municipal invitait Monsieur Le Maire à en échanger avec la boulangerie de Luitré-Dompierre. Après avoir rencontré les gérants de la Boulangerie Luitré-Dompierre, il s'avère que ces derniers sont intéressés. Une période de test va être engagée. La boulangerie louera à sa charge le distributeur dans un premier temps. Cette machine pourra mettre en libre-service 120 baguettes moyennant paiement.

La commune mettra à disposition le branchement électrique. Cette machine sera positionnée à l'abri du kiosque en face la Mairie. Les trois places de stationnement seront définies « en arrêt minute » pour faciliter l'accès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour la mise en place de ce service sur notre commune à l'endroit cité ci-dessus.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision. »

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement général sur les protections des données (RGPD) : Un formulaire de collecte des coordonnées a été distribué à chaque conseiller afin d'autoriser ou non la diffusion de certaines données.
- Distribution prospectus : Nouvelle Application Intramuros

Prochaines réunions :

Prochain conseil municipal : Jeudi 18/03/2021

Commission PLU, inventaire bocager (du 17 au 19 mars 2021) : Réunion de restitution le jeudi 01/04/21 à 9h30

Rencontre des bâtiments de France, Altéréo et le Maire : vendredi 02/04/2021 à 9h30

Commission PLU, les stécals et présentation PADD : jeudi 18/03/2021 à 9h30

Commission PLU, réunion de présentation PADD aux PPA : vendredi 02/04/2021 à 14h00

2021

4	20/01/21	Ressources humaines	Arrêté avancement grade secrétaire de mairie Rédacteur Principal de 1ère classe
5	21/01/21	Finances	Devis PROFA – remplacement pompe à injection sur nissan – 2 569.33 € TTC
6	29/01/21	Finances	Devis Cosoluce – Installation à distance sur deux postes -450.00 € TTC
7	30/01/21	Finances	Bon de commande camescope Darty – 449.99 € TTC
8	08/02/21	Urbanisme	Autorisation d'urbanisme SDE cimetière n°2 – 2 550.00 € TTC
9	11/02/21	Urbanisme	Accord pergola M. COQUEMONT 30 rue Louis Lumière
10	11/02/21	Urbanisme	Accord division terrain M. BELLOIR L'Orberie
11	19/02/21	Urbanisme	Accord maison – commune de La Selle - 1 Le Couesnon

La séance s'est levée à 22h15

**Le Maire,
Denis CHOPIN**